



Rapport : MF2023-005
Date : 14 juin 2023
Soumis par : Alain Hupé
Objet : Politique de location des patinoires intérieures et crédits de taux de glace

Nature / Objectif

L'objectif du présent rapport est de mettre à jour la politique qui gère la location des patinoires intérieures et des surfaces de béton ainsi que modifier le processus utilisé pour appliquer les crédits sur les taux de location de patinoire.

Directive/Politique antécédente

En 2017, les Services communautaires ont révisé les deux politiques suivantes :

- LOI2017-01 - Crédits sur les taux de location de glace pour les associations mineures
- LOI2017-02 - Location des patinoires intérieures et des surfaces de béton

Aucune révision des politiques n'a été faite depuis 2017 malgré la reprise des opérations de l'aréna de Clarence-Rockland en aout 2022.

Recommandation du service

ATTENDU QUE le programme de crédit sur les taux de glace a été créé et mis en place pour satisfaire aux exigences du contrat entre la Cité et l'ancien opérateur de l'aréna de Clarence-Rockland (CIH); et

ATTENDU QUE suite à la reprise des opérations de l'aréna de Clarence-Rockland en aout 2022, la Cité doit mettre à jour certaines de ses politiques;

ATTENDU QUE la structure actuelle du système de crédit de taux de glace crée un fardeau administratif pour la Cité ainsi que pour les associations sportives qui utilisent les patinoires intérieures; et

QUE le Comité plénier recommande au conseil d'adopter la politique MF2023-02, visant à établir les lignes directrices pour la location des patinoires intérieures et des surfaces de béton, qui deviendra en vigueur le 1^{er} septembre, 2023, abolissant donc les politiques LOI2017-01 et LOI2017-02, tel que recommandé; et

QUE le comité plénier recommande au conseil d'adopter un règlement pour modifier l'annexe J au règlement 2023-10 sur les frais usagers, afin de refléter les changements proposés dans la nouvelle politique de location des patinoires intérieures, des surfaces de béton et subventions.

WHEREAS the credit for ice sports rental rates program regarding was created and implemented to meet the requirement of the contract between the City and the former Clarence-Rockland Arena operator (CIH); and

WHEREAS the City has to update its policies following the take over of the Clarence-Rockland Arena operations in August 2022; and

WHEREAS the actual ice sports rental rates credit program creates an administration burden for the city and the sports associations; and

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts Policy MF2023-02, being a policy to establish the guidelines for the rental of interior ice rinks and slab to become effective on September 1st, 2023, and hereby repeal policies LOI2017-01 and LOI2017-02; and

THAT the Committee of the Whole recommends that Council adopts a By-Law to amend Schedule J to the user fee By-Law #2023-10, to reflect the proposed modifications in the new sports fields rental policy.

Historique

Avant 2011, soit avant la construction de l'aréna de Clarence-Rockland, la Cité offrait aux associations de sports mineurs un taux de location de glace préférentiel (taux réduit). Due au fait qu'un fournisseur externe était responsable de la gestion de l'aréna de Clarence-Rockland, la Cité ne pouvait pas exiger au fournisseur de subventionner les associations de sport mineures en leur allouant des taux extrêmement bas. La Cité a donc dû augmenter les taux préférentiels accordés aux associations, mais a en revanche créé un système de crédit afin de rembourser une partie des frais de location aux associations de sport mineur. La Cité a donc mis en place la politique de crédit sur les taux de location des sports de glace qui fut utilisé de septembre 2011 à avril 2023. L'une des principales remarques vis-à-vis cette politique était que la méthode d'attribution des crédits engendrait un fardeau administratif imposant pour l'administration et les associations.

Les services des opérations ont repris les opérations de l'aréna de Clarence-Rockland en août 2022 éliminant ainsi le besoin pour cette politique.

Les Services des opérations ont donc décidé d'apporter un rapport au conseil afin de faire une mise à jour des politiques et de créer un nouveau taux d'usager dans lequel est incorporé le crédit octroyé aux associations.

Discussion

L'administration devait trouver un moyen d'éliminer le fardeau administratif relié au processus de crédits tout en s'assurant de garder un contrôle afin que le taux préférentiel profite aux participants de Clarence-Rockland seulement. Pour ce faire l'administration propose tout d'abord d'incorporer le crédit que recevaient les associations directement dans le taux demandé. C'est donc dire

de diminuer le taux payé actuellement de la même valeur que ce qu'ils recevaient comme crédit.

Afin de continuer d'encadrer les associations et s'assurer que les taux préférentiels profitent aux gens de la Cité, chaque association aura accès au taux préférentiel selon le pourcentage de participant local qui participe dans leurs activités. C'est donc dire que si 80% des participants d'une association proviennent de Clarence-Rockland, l'association aura le droit à 80% de ses heures au taux préférentiel. Le 20% de ses heures restantes devront être payé au prix régulier. De cette façon le nombre d'heures au taux préférentiel sera proportionnel au nombre de joueurs local. Ces changements sont reflétés dans la nouvelle politique.

De plus, l'administration propose l'ajout d'un frais administratif qui pourra être appliqué sur la facture des groupes qui utilisent les salles d'échange pour un temps excessif. Cette problématique devient de plus en plus commune au sein des arénas et engendre des dépenses salariales supplémentaire. Le frais administratif permettra de dissuader les groupes de prendre un temps excessif à l'intérieur des salles d'échange ou bien permettra de récupérer les dépenses supplémentaires engendrées par ces mêmes groupes. Les conditions relatives à ce nouveau tarif sont reflétées dans la nouvelle politique.

En plus des changements ci-haut mentionnés, l'administration a apporté une série de modifications mineure qui se catégorise de la façon suivante :

- Glace intérieure: L'identification et adresse des patinoires intérieures et des surfaces de béton selon leur classification et offre de service
- Priorité de location: Le terme utilisateur contractuel a été ajouté et la programmation de la Cité Clarence-Rockland
- Principe de location: identification des termes et mesure pour les associations et groupes
- Crédit, frais, remboursement et annulation: Une mise à jour et des clarifications ont été établies pour les crédits, les frais et les événements spéciaux. L'élaboration de notre nouvelle méthode d'octroyé les crédits pour les taux préférentiels aux associations et groupe
- Assurances: Les spécificités des besoins en termes d'assurance ont été ajoutées.
- Paiement: Les méthodes de paiements ont été modifiées afin de faciliter et standardiser le travail accompli au niveau administratif.
- Accessibilité: La politique est maintenant en format accessible.

Consultation

Les associations mineures de Clarence-Rockland qui utilisent la glace ont été consultées. Les commentaires ont été recueillis et la politique a été ajustée en conséquence.

Recommandation ou commentaires du comité

S.O.

Impact financier (monétaire/matériaux/etc.)

Les changements proposés aux taux préférentiels pour les associations et groupes réduiront les revenus perçus par la municipalité, mais étant donné que la subvention ne sera plus payée, les dépenses seront aussi réduites. Ces changements n'ont aucun impact financier majeur pour la municipalité. Également ce changement n'a aucun impact financier pour les associations et groupes qui utilisent la glace.

Tel que mentionné, l'administration propose d'incorporer le crédit donné aux associations à même le taux. Voici le tableau explicatif qui reflète les changements :

	Taux actuel	Nouveau taux avec crédit incorporé
Taux régulier - Association de sport mineur de Clarence-Rockland (inclue les équipes juniors)	233\$/h	163\$/h
Taux réduit - Association de sport mineur de Clarence-Rockland (inclue les équipes juniors)	204\$/h	134\$/h

Les groupes ayant accès au taux préférentiel et les modalités sont expliqués dans le présent rapport et reflétés dans la politique.

Afin de régler les problèmes causés par les groupes qui utilisent les salles d'échange trop longtemps, l'administration recommande d'ajouter le frais administratif suivant :

	Taux actuel	Taux proposé
Frais administratif pour les départs tardif	0\$	133\$

Ce montant a pour but de récupérer les dépenses supplémentaires (p.ex., salaire supplémentaire) engendrer par les groupes qui utiliser les salles de change pour un temps excessif.

Implications légales

S.O.

Gestion du risque (risk management)

S.O.

Implications stratégiques

S.O.

Documents d'appui

- Nouvelle politique de location des patinoires intérieurs et surface de béton
- Schedule J from By-law 2023-10
- By-Law 2023 - XX